



Bourgogne Franche Comté
Nature
Association
Maison du Parc
58230 Saint Brisson

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

Sylvain TRAMOY
Francis BOYER
Vincent SAUVAGE

Ce rapport contient 25 pages

Bourgogne Franche Comté Nature
Association
Maison du Parc
58230 Saint Brisson

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Bourgogne Franche Comté Nature, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels concernant un provisionnement prudentiel pour risque de reversement FEDER au titre des programmes 2017 à 2021 et pour le programme 2024 à 2027.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment la correcte application des règlements n° 2018-06 et 2022-06 de l'ANC ;
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes ;
- le respect des assertions liées à la réalité et l'exhaustivité des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT

D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.



RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES

ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulés, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chalon sur Saône, le 16 juin 2026

Pour la société AEC3,
Commissaire aux Comptes

Vincent SAUVAGE
Directeur général



Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Bilan

Du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

BILAN ACTIF

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,71		0,58
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	5 566,25	5 566,25				
Autres immobilisations corporelles	19 030,39	16 053,21	2 977,18		3 160,61	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	24 596,64	21 619,46	2 977,18	0,71	3 160,61	0,58
Stocks et en-cours	20 487,60	15 066,02	5 421,58	1,30	6 245,03	1,15
Créances				75,70		59,87
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	11 003,39		11 003,39		18 812,42	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	294 591,02		294 591,02		299 511,19	
Charges constatées d'avance	10 333,64		10 333,64		7 691,00	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	92 999,22		92 999,22	22,28	209 121,79	38,40
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	429 414,87	15 066,02	414 348,85	99,29	541 381,43	99,42
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	454 011,51	36 685,48	417 326,03	100	544 542,04	100

BILAN PASSIF

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		4,81		3,68
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	20 063,60		20 063,60	
Fonds propres avec droit de reprise		2,04		1,56
Fonds propres statutaires	8 500,00		8 500,00	
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		35,79		29,28
Réserves statutaires ou contractuelles	149 349,22		159 445,97	
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	11 864,05	2,84	-10 096,75	-1,85
Situation nette (sous-total)	189 776,87	45,47	177 912,82	32,67
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 679,20	0,40	3 160,61	0,58
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	191 456,07	45,88	181 073,43	33,25
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	37 425,00	8,97	29 239,00	5,37
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	37 425,00	8,97	29 239,00	5,37
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 323,50	0,56	28 769,01	5,28
Fournisseurs, factures non parvenues	6 557,84	1,57	5 271,47	0,97
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	14 372,46	3,44	13 818,80	2,54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	165 191,16	39,58	286 370,33	52,59
TOTAL DES DETTES (IV)	188 444,96	45,16	334 229,61	61,38
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	417 326,03	100	544 542,04	100

Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Compte de Résultat

Du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

COMPTE DE RÉSULTAT

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	1 600,00		1 600,00	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	100,00	190,00	-90,00	-47,37
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	34 240,20	26 086,00	8 154,20	31,26
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	293 638,58		293 638,58	
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	267,30		267,30	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		14 091,88	-14 091,88	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	31,54	217 077,29	-217 045,75	-99,99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	329 877,62	257 445,17	72 432,45	28,14
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks	-2 663,14	4 231,68	-6 894,82	-162,93
Autres achats et charges externes	186 803,45	131 347,93	55 455,52	42,22
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 054,68	2 242,67	-187,99	-8,38
Salaires	85 256,74	84 334,55	922,19	1,09
Cotisations sociales	25 025,30	27 147,42	-2 122,12	-7,82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 091,17	13 515,37	-8 424,20	-62,33
Dotations aux provisions	8 186,00		8 186,00	
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	9 944,13	1 009,82	8 934,31	884,74
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	319 698,33	263 829,44	55 868,89	21,18
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	10 179,29	-6 384,27	16 563,56	259,44

COMPTE DE RÉSULTAT

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 689,76	2 476,41	-786,65	-31,77
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 689,76	2 476,41	-786,65	-31,77
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 689,76	2 476,41	-786,65	-31,77
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	11 869,05	-3 907,86	15 776,91	403,72
Produits exceptionnels (V)		1 865,11	-1 865,11	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		8 043,00	-8 043,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-6 177,89	6 177,89	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5,00	11,00	-6,00	-54,55
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	331 567,38	261 786,69	69 780,69	26,66
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	319 703,33	271 883,44	47 819,89	17,59
EXCÉDENT OU DÉFICIT	11 864,05	-10 096,75	21 960,80	217,50
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	20 178,84	27 502,50	-7 323,66	-26,63
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	20 178,84	27 502,50	-7 323,66	-26,63
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	20 178,84	27 502,50	-7 323,66	-26,63
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	20 178,84	27 502,50	-7 323,66	-26,63
TOTAL	11 864,05	-10 096,75	21 960,80	217,50

Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Annexe

Du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 417 326,03 Euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 11 864,05 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/05/2026 par le président.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France.

Les dispositions du règlement ANC N° 2018-06 modifié par les règlements ultérieurs et les principes généraux ont été appliqués.

Modes et méthodes d'évaluation

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les frais accessoires à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations ; ils sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition net des escomptes de règlement obtenus. Les coûts d'emprunt liés à l'acquisition des actifs éligibles ne sont pas incorporés dans le coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Les biens dont l'utilisation par l'entité est déterminable (utilisation limitée dans le temps) sont amortis selon le mode linéaire.

L'entité peut choisir de pratiquer un mode d'amortissement dégressif fiscal pour les immobilisations éligibles à ce mode d'amortissement ; dans ce cas, elle pratique un amortissement dérogatoire.

Les biens non décomposables sont amortis sur la durée d'usage (mesure simplificatrice des PME).

Stocks & en-cours :

Stocks de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

En cours de production de biens ou de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Application du règlement ANC N°2022-06: :

Le plan comptable général a été mis à jour notamment du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application du règlement ANC n°2022-06 à compter de l'exercice 2025 entraîne un changement de méthode comptable. Celui-ci n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels de l'association.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Info complémentaire pour une meilleure lecture des comptes : :

Il est à noter que les subventions allouées par nos tiers financeurs, jusqu'alors comptabilisées dans des sous-comptes 758 "autres produits", sont dorénavant comptabilisés dans des sous-comptes 740 "produits des tiers financeurs".

Pour la lecture du compte de résultat et le comparatif des comptes de produits entre 2025 et 2024, il convient ainsi de rapprocher les comptes "740" sur 2025 des comptes "758" sur 2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

L'association Bourgogne Franche-Comté Nature, association fédératrice, rassemble, organise et facilite les actions de ses membres en particulier dans les buts :

- D'acquérir, d'enrichir et de mutualiser les connaissances sur le patrimoine naturel en complément
- Des actions des structures membres dans leur faire concurrence,
- De publier et de diffuser à un large public les données scientifiques, des synthèses, des analyses régionales ou générales relatives aux sciences de la vie, de la terre et à la biodiversité,
- De représenter ses membres ponctuellement sous réserve de l'accord des 3/4 des suffrages exprimés.

Les moyens d'actions de l'association sont notamment :

- La collecte des informations scientifiques, les publications, les conférences, les réunions de travail,
- L'organisation de manifestations et d'expositions,
- Le rassemblement des compétences scientifiques dans toutes les disciplines concernées par le patrimoine naturel,
- La transmission des savoirs par tous les moyens possibles.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 566,25		
Autres immobilisations corporelles	17 609,24		1 421,15
TOTAL	23 175,49		1 421,15
TOTAL GENERAL	23 175,49		1 421,15

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			5 566,25	
Autres immobilisations corporelles			19 030,39	
TOTAL			24 596,64	
TOTAL GENERAL			24 596,64	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			5 566,25			5 566,25
Autres immobilisations corporelles			14 448,63	1 604,58		16 053,21
TOTAL			20 014,88	1 604,58		21 619,46
TOTAL GENERAL			20 014,88	1 604,58		21 619,46

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur stocks et en cours	11 579,42	1 549,09		13 128,51
TOTAL GÉNÉRAL	11 579,42	1 549,09		13 128,51

ETAT DES CRÉANCES

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	11 003,39	11 003,39	
Débiteurs divers	294 591,02	294 591,02	
Charges constatées d'avance	10 333,64	10 333,64	
TOTAL	315 928,05	315 928,05	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Créances clients et comptes rattachés	425,00
Autres créances	294 571,26
TOTAL	294 996,26

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

L'Association Bourgogne Franche Comté Nature a perçu en 2014 :

- 8 500€ de la SHNA afin de mener des actions de transmission des savoirs scientifiques. Cette somme a été comptabilisé en "Apport avec droit de reprise" car en cas d'extinction de l'association, cet apport sera restitué à la SHNA.
- 14 063.60 de l'Association BIB suite à la dissolution de celle-ci.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	20 063,60				20 063,60
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires	8 500,00				8 500,00
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	159 445,97			10 096,75	149 349,22
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 096,75		15 648,30		5 551,55
Subventions d'investissement	3 160,61			1 481,41	1 679,20
TOTAL	181 073,43		15 648,30	11 578,16	185 143,57

ETAT DES PROVISIONS

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	29 239,00	8 186,00		37 425,00
TOTAL	29 239,00	8 186,00		37 425,00
TOTAL GÉNÉRAL	29 239,00	8 186,00		37 425,00

ETAT DES PROVISIONS

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Compte-tenu de l'instruction des fonds européens par la Région BFC , du contrôle Feder sur la programmation 2015, et des contrôles par différents organismes à venir, la prudence nous incite à intégrer une provision pour risque de 15% de l'assiette éligible FEDER pour les programmations 2016 et 2017, et 5% de l'assiette éligible FEDER pour les programmations 2018, 2019, 2020 et 2021. Le FEDER n'intervenant pas dans la programmation 2022 et 2023, aucun complément de provision n'a été comptabilisé.

En 2024, un doute existe sur le financement du poste "Personnel détaché". Ainsi il a été décidé de porter la provision à 15% sur la production de 2024, soit 8043€.

Il en est de même pour l'exercice 2025, avec un complément de provision de 8186€.

Aussi, la provision pour risque Feder au titre des années 2016 à 2025 s'élève à 37 425€.

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

La provision pour congés payés est calculée sur la base des jours ouvrés.

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 881,34	8 881,34		
Personnel et comptes rattachés	5 902,00	5 902,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 336,03	8 336,03		
Impôts sur les bénéfices	5,00	5,00		
Produits constatés d'avance	165 191,16	165 191,16		
TOTAL	188 315,53	188 315,53		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

18817 - Association BOURGOGNE FRANCHE COMTE NATURE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Montant

CHARGES À PAYER

Montant

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

6 557,84

Dettes fiscales et sociales

9 651,00

TOTAL

16 208,84